

Avis d'Enquête Préa

*À la déclaration d'utilité publique DU PROJET
à LA CESSIBILITE DES TERRAINS
POUR L'AMENAGEMENT DE « LA ZAC SAINT ESTEVE »*

Au titre du code des collectivités territoriales, du code de l'environnement et ses articles L 123.1 et suivants et R 123.1 et suivants, du code de l'expropriation et notamment ses articles R 11.3 et R 11.19

Durée de l'enquête conjointe : 38 jours consécutifs
Du Lundi 6 mai 2013 au mercredi 12 juin 2013 inclus

Lieu de l'enquête conjointe : Mairie de Pignan (siège de l'enquête) –Place de l'Hôtel de Ville 34570 Pignan.

Le public pourra y consulter les 2 dossiers sur ce projet :

--Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique d'une part, y compris l'Etude d'Impact et l'avis de l'autorité environnementale sur la création de la ZAC,

--Dossier d'enquête parcellaire,

et y consigner ses observations sur les registres correspondants, aux heures d'ouverture des bureaux, soit à titre indicatif :

* du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

* le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Les bureaux de la Mairie seront ouverts, dans le cadre de cette enquête publique, le samedi 25 Mai 2013 de 9h00 à 12h00.

Le Commissaire Enquêteur : Monsieur Jean-Pierre RABAT, ingénieur CNAM, retraité, est désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations du public aux dates et heures suivantes à la Mairie-Place de l'Hôtel de Ville-34570 Pignan :

Le lundi 6 Mai 2013 de 9h00 à 12h00

Le samedi 25 Mai 2013 de 9h00 à 12h00

Le Mercredi 12 juin 2013 de 14h00 à 17h00

Publique conjointe lable

*AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE PIGNAN
NECESSAIRES A L'OPERATION
SUR LA COMMUNE DE PIGNAN*

Il recevra les déclarations faites par le public soit oralement, soit par écrit à l'adresse : M. le Commissaire Enquêteur – Mairie de Pignan – Enquête publique préalable à une DUP et enquête parcellaire pour l'Aménagement de la ZAC Saint Estève à Pignan, adresse ci-dessus mentionnée) et les consignera ou les annexera aux registres d'enquête.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique et le présent avis feront l'objet d'un affichage en mairie de Pignan.

Un avis d'enquête publique sera inséré sur le site internet de la préfecture de l'Hérault <http://www.herault.gouv.fr>, il sera également affiché par le maître d'ouvrage, la commune de Pignan, à proximité du lieu d'opération conformément aux normes en vigueur et par tout autre procédé en usage.

La personne responsable du projet est : Madame CASSAR, Maire de Pignan-Mairie de Pignan-Place de l'Hôtel de Ville 34570 Pignan 04-67-47-70-11. Cette personne pourra communiquer toute information concernant le projet.

En outre, le rapport et les conclusions relatifs à chacune des deux enquêtes que M. le Commissaire Enquêteur est tenu de rendre dans les délais prévus par les textes pourront être consultés par le public en Mairie de Pignan, ainsi qu'à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement (DRCL/3) 45 place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier Cedex 2, pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également mis en ligne sur le site de la Préfecture à l'adresse suivante : <http://www.herault.gouv.fr>.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de l'Hérault pourra prononcer l'Utilité Publique du projet d'aménagement de la ZAC Saint Estève sur la commune de Pignan d'une part et d'autre part, déclarer cessibles les terrains objet de l'enquête parcellaire.

Toute personne peut, sur sa demande, et à ses frais obtenir communication de chacun des dossiers d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Hérault dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.